
**Arrêté du Grand Conseil
concernant la circonscription des paroisses réformées
évangéliques du canton de Berne**

Le Grand Conseil du canton de Berne,

vu l'article 108 de la Constitution cantonale¹ et l'article 8 de la loi du 6 mai 1945 sur les Eglises nationales bernoises (loi sur les Eglises, LEgl)², et considérant la convention des 23 décembre 1958/24 septembre 1979 entre les Etats de Berne et de Soleure concernant la situation confessionnelle des paroisses réformées évangéliques du Bucheggberg et des districts de Soleure, Lebern et Kriegstetten³ ainsi que la convention des 22 janvier/16 février 1889 avec le haut Etat de Fribourg pour le règlement des affaires du culte dans les communes mixtes de Ferenbalm, Chiètres et Morat⁴,

sur proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

Paroisses

Art. 1 Les limites des paroisses de l'Eglise nationale réformée évangélique du canton de Berne sont définies en annexe.

Nom des paroisses

Art. 2 ¹ Chaque paroisse porte le nom par lequel elle est désignée dans le présent arrêté.

² Les imprimés officiels qui n'indiquent pas le nom correct doivent être adaptés.

³ Une paroisse peut, avec l'autorisation du service compétent de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, introduire un nom différent dans son règlement d'organisation et d'administration.

Coïncidence des
limites paroissiales
avec les limites

Art. 3 ¹ Les limites des paroisses correspondent à celles des communes municipales et des communes mixtes, pour autant que le présent arrêté et

¹ RSB 101.1

² RSB 410.11

³ RSB 411.232.12

⁴ RSB 411.231.91

communales

des actes législatifs complémentaires n'en disposent pas autrement. La rectification des limites d'une commune vaut également pour celles de la paroisse.

² Si les limites d'une paroisse ne correspondent pas à celles d'une commune, les dispositions suivantes s'appliquent:

- a Toute limite de paroisse qui traverse un immeuble doit être rectifiée. La limite rectifiée correspondra soit à celle d'un immeuble, soit à une limite naturelle (lit d'un cours d'eau, chemin, route, voie ferrée) ;
- b Les limites tombant sous le coup de la lettre a peuvent être rectifiées par une décision du service compétent de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques si
 - 1. les paroisses concernées et leurs membres jouissant du droit de vote et directement touchés par la rectification y consentent expressément;
 - 2. les paroisses concernées renoncent à tout partage des impôts paroissiaux et
 - 3. le déplacement des limites ne modifie pas réellement la circonscription de paroisses au sens de l'article 1.

Abrogation d'un acte législatif

Art. 4 L'arrêté du Grand Conseil du 2 décembre 1999 concernant la circonscription des paroisses réformées évangéliques du canton de Berne (RSB 411.21) est abrogé.

Entrée en vigueur

Art. 5 Le Conseil-exécutif fixe la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Berne, le 4 avril 2012

Au nom du Conseil-exécutif,
le président: *Pulver*
le chancelier: *Nuspliger*

Annexe

à l'article 1

Circonscription des paroisses réformées évangéliques du canton de Berne

Paroisses	Communes municipales/communes mixtes
1. Région administrative du Jura bernois	
1.1 Arrondissement administratif du Jura bernois	
Bévilard	Bévilard
	Champoz
	Malleray
	Pontenet
Corgémont-Cortébert	Corgémont
	Cortébert
Courtelary-Cormoret	Cormoret
	Courtelary
Court	Court
	Sorvilier
Diesse	Diesse
	Lamboing
	Prêles
Grandval	Corcelles (BE)
	Crémines
	Eschert
	Grandval
La Ferrière	La Ferrière
La Neuveville	La Neuveville
Moutier	Belprahon
	Moutier
	Perrefitte
	Roches (BE)
	Schelten
	Seehof
Nods	Nods
Reconvilier	Loveresse
	Reconvilier
	Saicourt (sans Le Fuet et Bellelay)
	Saules (BE)
Renan	Renan (BE)
Rondchâtel	La Heutte
	Orvin
	Péry
	Plagne

	Romont (BE)
	Vaufelin
Saint-Imier	Saint-Imier
Sonceboz-Sombeval	Sonceboz-Sombeval
Sonvilier	Sonvilier
Sornetan	Châtelat
	Monible
	Rebévelier
	Sornetan
	Souboz
Tavannes	Bellelay (commune de Saicourt)
	Le Fuet (commune de Saicourt)
	Tavannes
Tramelan	Mont-Tramelan
	Tramelan
Villeret	Villeret

2. Région administrative du Seeland

2.1 Arrondissement administratif de Biel/Bienne

Ville de Bienne et commune municipale d'Evilard; paroisse générale de Bienne, englobant les paroisses suivantes:

Deutschsprachige Kirchgemeinde Biel	Biel/Bienne
	Evilard
Paroisse française de Bienne	comprend le territoire des arrondissements administratifs de Biel/Bienne et du Seeland
Bürglen	Aegerten
	Brügg
	Jens (arrondissement administratif du Seeland)
	Merzligen (arrondissement administratif du Seeland)
	Schwadernau
	Studen (arrondissement administratif du Seeland)
	Worben (arrondissement administratif du Seeland)
Gottstatt	Orpund
	Safnern
	Scheuren
Lengnau	Lengnau (BE)
Nidau	Bellmund
	Ipsach
	Nidau
	Port
Pieterlen	Meinisberg
	Pieterlen

Pilgerweg Bielersee	Ligerz
	Twann-Tüscherz
Sutz	Sutz-Lattrigen
2.2 Arrondissement administratif du Seeland	
Aarberg	Aarberg
Arch	Arch
Bargen	Bargen (BE)
Büren a.A. und Meienried	Büren an der Aare
	Meienried
Diessbach	Bütigen
	Localité de Busswil bei Büren de la commune de Lyss
	Diessbach bei Büren
	Dotzigen
Erlach-Tschugg	Erlach
	Tschugg
Gampelen-Gals	Gals
	Gampelen
Grossaffoltern	Grossaffoltern
Ins	Brüttelen
	Ins
	Müntschemier
	Treiten
Kallnach-Niederried	Kallnach
	Niederried bei Kallnach
Kappelen-Werdt	Kappelen
Leuzigen	Leuzigen
Lyss	Lyss (sans la localité de Busswil)
Oberwil bei Büren	Oberwil bei Büren (en outre les communes soleuroises de Schnottwil, de Biezwil, de Lütterswil, de Gosswil et de Bibern)
Radelfingen	Radelfingen
Rapperswil-Bangerten	Bangerten
	Rapperswil (BE)
Rüti bei Büren	Rüti bei Büren
Schüpfen	Schüpfen
Seedorf	Seedorf (BE)
Siselen-Finsterhennen	Finsterhennen
	Siselen
Täuffelen	Epsach
	Hagneck
	Hermrigen
	Mörigen (arrondissement de Biel/Bienne)
	Täuffelen

Vinelz-Lüscherz	Lüscherz
	Vinelz
Walperswil-Bühl	Bühl
	Walperswil
Wengi b. Büren	Wengi
3. Région administrative de l'Emmental et de la Haute-Argovie	
3.1 Arrondissement administratif de la Haute-Argovie	
Aarwangen	Aarwangen
	Bannwil
	Schwarzhäusern
Bleienbach	Bleienbach
Eriswil	Eriswil
Huttwil	Huttwil
Herzogenbuchsee	Berken
	Bettenhausen
	Graben
	Heimenhausen
	Hermiswil
	Herzogenbuchsee
	Inkwil
	Niederönz
	Ochlenberg
	Thörigen
Langenthal	Langenthal
Lotzwil	Lotzwil
	Obersteckholz
	Rütschelen
Madiswil	Madiswil sans les secteurs de Leimiswil et de Kleindietwil
Melchnau	Busswil bei Melchnau
	Gondiswil
	Melchnau
	Reisiswil
Niederbipp	Niederbipp
	Walliswil bei Niederbipp
Oberbipp	Attiswil
	Farnern
	Oberbipp
	Rumisberg
	Wiedlisbach
	Wolfisberg
Roggwil	Roggwil (BE)
Rohrbach	Auswil

	Secteurs de Kleindietwil et de Leimiswil de la commune municipale de Madiswil
	Rohrbach
	Rohrbachgraben
Seeberg	Seeberg
Thunstetten	Thunstetten
Ursenbach	Oeschenbach
	Ursenbach
Walterswil	Walterswil (BE)
Wangen an der Aare	Walliswil bei Wangen
	Wangen an der Aare
	Wangenried
Wynau	Wynau
Wyssachen	Wyssachen
3.2 Arrondissement administratif de l'Emmental	
Affoltern i.E.	Affoltern im Emmental
Bätterkinden	Bätterkinden
Burgdorf	Burgdorf
Dürrenroth	Dürrenroth
Eggiwil	Eggiwil, sans les territoires de Pfaffenmoos et de Siehen mentionnés sous Schangnau
Hasle b. Burgdorf	Hasle bei Burgdorf et le territoire d'Hinterbiembach dans l'enclave de Lauterbach de la commune municipale de Lützelflüh, sans Brüschrüsli
Heimiswil	Heimiswil
Hindelbank	Bäriswil (arrondissement administratif de Berne – Mittelland)
	Hindelbank
	Mötschwil
Kirchberg	Aefligen
	Ersigen
	Kernenried
	Kirchberg (BE)
	Lyssach
	Niederösch
	Oberösch
	Rüdtligen-Alchenflüh
	Rüti bei Lyssach
Koppigen	Alchenstorf
	Hellsau
	Höchstetten
	Koppigen

	Willadingen
Krauchthal	Krauchthal
Langnau i.E.	Langnau im Emmental
Lauperswil	Lauperswil
Lützelflüh	Lützelflüh, sans le territoire de Lauterbach
Oberburg	Oberburg et l'enclave de Lauterbach de la commune municipale de Lützelflüh, sans Hinterbiembach, mais avec Brüschrüsli
Röthenbach im Emmental	Röthenbach im Emmental
Rüderswil	Rüderswil
Rüegsau	Rüegsau
Schangnau	Schangnau, ainsi que les territoires de Pfaffenmoos et de Siehen proches de Schangnau, appartenant à la commune d'Eggiwil, numéros des biens-fonds: 1103, 1106, 1195, 1108, 1083, 1080, 1079, 1081, 1094, 1093, 1097, 1089, 536, 580
Signau	Signau

Paroisse de Sumiswald

Cette paroisse comprend la commune municipale de Sumiswald, à l'exception des territoires rattachés à la paroisse de Wasen. La limite par rapport à la paroisse de Wasen part de la limite communale Sumiswald-Dürrenroth, à l'angle nord de l'immeuble feuillet Sumiswald 766; elle suit exclusivement les limites des immeubles jusqu'à la limite communale Sumiswald-Trachselwald. Les immeubles feuillets Sumiswald 766, 63, 522, 466, 485, 531, 137, 727, 232, 62, 218, 135, 772, 610, 676, 316, 669, 670, 597, 330, 394, 230, 537, 284, 1041, 664, 286, 890 et 231 sont rattachés à la paroisse de Wasen.

Trachselwald	Trachselwald
Trub	Trub (sans le territoire faisant partie de la paroisse de Trubschachen)
Trubschachen	Trubschachen La paroisse de Trubschachen comprend également, de la commune municipale de Trub: - le territoire situé à gauche de l'Ilfis; - à droite de l'Ilfis, le territoire Hämelbach-Risisegg, conformément à la limite fixée en 1929 par les paroisses de Trub et de Trubschachen.
Utzenstorf	Utzenstorf
	Wiler bei Utzenstorf
	Zielebach
Wasen i.E.	Sumiswald, sans le territoire de la paroisse de Sumiswald défini ci-dessus
Wynigen	Rumendingen
	Wynigen

4. Région administrative de Berne – Mittelland

4.1 Arrondissement administratif de Berne – Mittelland

Ville de Berne et commune municipale de Bremgarten bei Bern; paroisse générale de Berne, englobant les paroisses suivantes:

a Kirchengemeinde Bethlehem (paroisse de Béthléhem)

Cette paroisse est constituée, sur le territoire communal de Berne, par la région comprise dans les limites suivantes: partant du lac de Wohlen au sud de l'embouchure du Burggrabenbach, la limite suit la lisière ouest de la forêt de Bremgarten, la Eymattstrasse et la Neue Murtenstrasse jusqu'à l'angle nord-est des bains du Weyermannshaus, longe ces derniers vers le sud jusqu'à la ligne du chemin de fer Berne-Neuchâtel, la longe jusqu'à la lisière est de la forêt d'Unterholz, suit cette dernière en direction nord jusqu'à la cote 519 (carte nationale 1 : 25 000), puis le Gäbelbach en direction ouest jusqu'à la Grabenmatt au sud de la borne n° 10 de la limite communale de Frauenkappelen; enfin, elle longe les limites des communes politiques de Frauenkappelen et de Wohlen jusqu'à l'embouchure du Burggrabenbach.

b Kirchengemeinde Bümpliz (paroisse de Bümpliz)

Cette paroisse est constituée, sur le territoire communal de Berne, par le territoire de Bümpliz situé au sud de la ligne du chemin de fer Berne-Neuchâtel. La limite suit cette ligne de chemin de fer, de la lisière est de la forêt d'Unterholz jusqu'au Stöckacker; puis elle passe à la limite ouest du dépôt BN, au nord de la ligne du chemin de fer Berne-Fribourg, entre les immeubles sis aux n°s 176 et 180 de la Freiburgstrasse, longe le côté sud de la Weissensteinstrasse, puis la lisière de la forêt du Könizberg jusqu'au sud-ouest du terrain de sports de la Bodenweid. A travers la forêt du Könizberg, elle suit la limite de l'ancienne commune municipale de Bümpliz (réunie à la commune municipale de Berne) jusqu'au bois de Schalenboden, à la cote 602 (carte nationale 1 : 25 000). Suivant la limite communale de la ville de Berne et englobant Hohliebe, Hinterer Rehhag, Bottigenmoos, Stägenwald, Matzenriedwald, Brucheren, Osthang, Hollerengraben, Chline Forst et Riedbach, elle atteint la Grabenmatt, au sud de la borne n° 10 de la limite communale de Frauenkappelen. Elle se dirige ensuite vers le sud jusqu'au Gäbelbach, qu'elle suit en direction est jusqu'à la cote 519, pour longer enfin la lisière est de la forêt d'Unterholz en direction sud jusqu'à la ligne du chemin de fer Berne-Neuchâtel.

c Paroisse de l'Eglise française réformée de Berne

Cette paroisse englobe les arrondissements administratifs de Berne – Mittelland et de la Haute-Argovie ainsi que, les paroisses de l'arrondissement administratif de l'Emmental de Bätterkinden, de Burgdorf, de Dürrenroth, de Hasle bei Burgdorf, de Heimiswil, de Hindelbank, de Kirchberg, de Koppigen, de Krauchthal, d'Oberburg, d'Utzenstorf et de Wynigen.

d Kirchengemeinde Frieden (paroisse de la Paix)

Cette paroisse est constituée, sur le territoire de la commune municipale de Berne, par la partie ouest du quartier du Mattenhof, et par les trois quartiers suivants: Weissenstein, Fischermätteli et Holligen. Sa limite est la suivante: de l'Eymatt par la Wohlenstrasse et, vers le sud, jusqu'au Forsthaus Murtenstrasse n° 96 (non compris). Puis la limite se prolonge vers le sud-ouest, par la gare des marchandises (qui n'est pas comprise), va jusqu'à la Bahnstrasse (le crématoire est inclus). Elle suit la Bahnstrasse jusqu'au débouché de la Murtenstrasse. Puis elle va en direction de la ville en suivant la Murtenstrasse à l'ouest jusqu'à la Murtenstrasse n° 1 (immeubles de la Murtenstrasse n°s 1 à 85, de la Freiburgstrasse n°s 2 et 2a et de la Friedbühlstrasse n°s 7, 11 et 36 non compris). De l'Inselplatz, elle suit le milieu de la Zieglerstrasse et de la Schwarzenburgstrasse jusqu'à la limite communale entre Berne et Köniz; elle suit cette dernière jusqu'à l'angle que forment la forêt du Könizberg et le bois du Schalenboden, à la cote 602 (carte nationale 1 : 25 000); à travers la forêt du Könizberg, elle

suit la limite de l'ancienne commune municipale de Bümpliz jusqu'à la Weissensteinstrasse. Après quoi, elle longe le côté sud de la Weissensteinstrasse, passe entre les immeubles sis aux n^{os} 176 et 180 de la Freiburgstrasse, passe ensuite au sud de la voie ferrée Berne-Fribourg, longe la limite ouest du dépôt BN, passe à l'est des bains du Weyermannshaus et longe la forêt de Bremgarten à l'est du débouché de la Stöckacker strasse dans la Murtenstrasse. Enfin, elle suit la lisière ouest de la forêt de Bremgarten jusqu'à la Wohlenstrasse.

e Kirchengemeinde Heiliggeist (paroisse du St-Esprit)

Cette paroisse comprend, sur le territoire de la commune municipale de Berne, les quartiers à l'ouest de la Waisenhausplatz et du Kirchenfeld (Sandrain, Friedheim, Weissenbühl, Mattenhof et Vilette) et est délimitée comme suit: partant du Kirchenfeldbrücke, la limite suit le cours de l'Aar en amont jusqu'à la limite communale Berne/Köniz (Wabern) qu'elle longe en direction du sud-ouest jusqu'à la Schwarzenburgstrasse. De là, en direction du nord-est, elle atteint l'Eigerplatz et suit la Zieglerstrasse en son milieu jusqu'au débouché de la Murtenstrasse (n° 1 non compris). Elle longe ensuite les voies ferrées des CFF jusqu'à la Schützenmatte. De là, en direction du nord, elle atteint l'Aar (Eisenbahnbrücke) dont elle suit le cours en amont jusqu'au groupe de maisons du Langmauerweg n^{os} 110/112 (non compris), traverse la Waisenhausplatz en direction du sud pour atteindre le Palais fédéral (non compris), et longe enfin, à l'est, le Münzgraben jusqu'à la Casinoplatz.

f Kirchengemeinde Johannes (paroisse St-Jean)

Cette paroisse comprend, sur le territoire de la commune municipale de Berne, les quartiers de la Lorraine et du Spitalacker, ainsi qu'une partie des quartiers du Breitenrain et du Wyler. Partant d'un point situé à 200 m environ au-dessus du barrage, la limite passe au nord-est de la dernière maison de la Jurastrasse, traverse la Halenstrasse en direction du sud-est, rejoint la Polygonstrasse entre le n° 31 et les n^{os} 33/35 pour aboutir au Polygonbrücke, d'où elle longe les lignes CFF, puis les limites arrière (ouest) des immeubles de la Scheibenstrasse et de la Stauffacherstrasse, traverse la Breitenrainplatz et longe la limite arrière (sud) des immeubles de la Militärstrasse et de la Rodtmattstrasse jusqu'à la General-Guisan-Platz. De là, elle suit, par leur milieu, la Papiermühlestrasse, la Schänzlistrasse et la Sonnenbergstrasse, englobe l'Oberweg et la Rabbentalstrasse (entre les n^{os} 69 et 71) et, par le milieu de la Rabbentalstiege, elle atteint l'Altenbergsteg. Enfin, elle suit le cours de l'Aar en aval jusqu'au point situé à 200 m environ au-dessus du barrage.

g Kirchengemeinde Markus (paroisse St-Marc)

Cette paroisse comprend, sur le territoire de la commune municipale de Berne, les quartiers du Breitfeld, du Wankdorffeld, du Wylergut et du Löchligut et est délimitée comme suit: partant de l'Aar, elle longe la limite communale Berne/Ittigen jusqu'à la Papiermühlestrasse; elle suit cette dernière jusqu'à la General-Guisan-Platz, puis suit la Rodtmattstrasse (les deux côtés), la Militärstrasse (les deux côtés) jusqu'à la Breitenrainplatz, la Stauffacherstrasse (les deux côtés), la Scheibenstrasse (les deux côtés); elle longe ensuite les lignes CFF jusqu'au Polygonbrücke, passe entre les n^{os} 31 et 33/35 de la Polygonstrasse, traverse la Haldenstrasse en direction nord-ouest et passe au nord-est de la dernière maison de la Jurastrasse jusqu'au point situé à quelque 200 m en amont du barrage; de là, elle suit la rive de l'Aar en aval jusqu'à la limite communale Berne/Ittigen.

h Kirchengemeinde Matthäus Bern und Bremgarten (paroisse St-Matthieu)

Cette paroisse comprend, sur le territoire de la commune municipale de Berne, le territoire sis au nord de la Studerstrasse avec prolongement en ligne droite des deux côtés jusqu'à l'Aar, toute la presqu'île de l'Enge et l'agglomération du Neubrücke sise au bord de l'Aar côté ville. Elle comprend, en outre, le territoire de la commune municipale de Bremgarten.

i Kirchengemeinde Münster (paroisse de la Collégiale)

Cette paroisse comprend, sur le territoire de la commune municipale de Berne, la vieille ville et le quartier du Kirchenfeld. Elle est délimitée comme suit: partant de la Nydegasse dont les

numéros impairs sont inclus, elle atteint le Nydeggtreppe et longe la Junkerngasshalde en ligne droite jusqu'au Kirchenfeldbrücke. Ensuite, elle traverse l'Aar pour atteindre le Schwellenmätteli (inclus). Partant de la rive droite de l'Aar, elle passe, en ligne droite, par le milieu de la Jungfraustrasse et traverse la Thunplatz jusqu'à l'extrémité nord-est du Dählhölzli dont elle suit la lisière est jusqu'à l'Aar. En direction du nord, elle longe alors l'Aar jusqu'au Kirchenfeldbrücke où elle traverse l'Aar pour atteindre la Casinoplatz. De là, elle suit le Münzrain jusqu'au pied du Palais fédéral (inclus), va en direction du nord et en ligne droite à travers la Waisenhausplatz jusqu'à l'Aar, atteint le groupe de maisons du Langmauerweg n^{os} 110/112 (inclus), puis emprunte la Brunngasshalde et la Postgasshalde jusqu'à la Nydegasse.

k Kirchgemeinde Nydegg (paroisse de Nydegg)

Cette paroisse comprend, sur le territoire de la commune municipale de Berne, la région délimitée de la façon suivante: partant de la Papiermühlestrasse, la limite suit la limite communale Berne/Ittigen jusqu'à l'extrémité orientale de la forêt de Schermen, puis suit la limite communale Berne/Ostermundigen jusqu'à l'extrémité méridionale du Schosshaldenholz, puis le chemin à la lisière de la forêt, la limite sud de la propriété du Jugendwohnheim et le Melchenbühlweg jusqu'à la hauteur de l'entrée du Jugendwohnheim; puis elle longe, au sud, le groupe de maisons composé des n^{os} 92, 92a et 92b de la Schosshaldenstrasse, avant de traverser la cuvette du Wyssloch et l'Egelsee; au sud-est de l'immeuble sis au n^o 21, elle traverse la Muristrasse, suit la limite arrière (nord-ouest) du n^o 36 de la Muristrasse et des n^{os} 3 à 11 de l'Ensingerstrasse et la limite arrière (nord-est) des n^{os} 4 et 2 de la Brunnadernstrasse; après avoir suivi la Seminarstrasse et la Habsburgstrasse, elle passe entre les immeubles Alpenstrasse n^{os} 23 et 25 pour atteindre la Jungfraustrasse, qu'elle longe jusqu'à la maison sise au n^o 5 de l'Englische Anlage (limite ouest); de là, elle va en ligne droite jusqu'à l'Aar, dont elle longe la rive jusqu'au Schwellenmätteli; elle emprunte ensuite l'itinéraire suivant:

Kirchenfeldbrücke, Fricktreppe, Badgasse, Bubenbergrain, Junkerngasshalde, Nydeggtreppe, Nydegasse, Schutzmühle (y compris le n^o 10 de la Postgasse); elle traverse ensuite l'Aar en ligne droite, emprunte l'Altenbergstrasse (n^{os} 3 à 120 inclus) jusqu'à l'Altenbergsteg, passe par le milieu de la Rabbentaltrappe, entre les n^{os} 69 et 71 jusqu'au milieu de la Rabbentalstrasse; elle suit cette rue en direction de l'est jusque devant la maison n^o 54 dont elle suit la limite ouest en amont (en excluant l'Oberweg et les n^{os} 17 à 21 de la Sonnenbergstrasse) jusqu'au milieu de la Sonnenbergstrasse; enfin, elle longe la Sonnenbergstrasse, la Schänzlistrasse et la Papiermühlestrasse jusqu'à la Worblaufenstrasse.

l Kirchgemeinde Paulus (paroisse St-Paul)

Cette paroisse comprend, sur le territoire de la commune municipale de Berne, le quartier de la Länggasse, l'Innere Enge et la moitié orientale de la forêt de Bremgarten. Ses limites sont les suivantes: au nord: le Wohlensee à l'est de l'embouchure du Burggrabenbach, l'Aar et la Studerstrasse avec prolongement en ligne droite, des deux côtés, jusqu'à l'Aar; à l'est: l'Aar; au sud: la ligne CFF; à l'ouest: les voies ferrées des CFF jusqu'à la hauteur de la Murtenstrasse n^o 2 (inclus). La limite se prolonge ensuite au-delà de l'Inselplatz jusqu'à la Murtenstrasse n^o 1, immeuble lié, par la construction, aux immeubles de la Freiburgstrasse n^{os} 2 et 2a et de la Friedbühlstrasse n^{os} 7, 11 et 36 (tous compris). En direction de l'ouest, elle suit la Murtenstrasse jusqu'à la Bahnstrasse. Du crématore, elle passe par la gare des marchandises (incluse), le Forsthaus (inclus) et, de là, va en ligne droite dans la Wohlenstrasse pour retourner au Wohlensee.

m Kirchgemeinde Petrus (paroisse St-Pierre)

Cette paroisse comprend, sur le territoire de la commune municipale de Berne, les quartiers de Brunnadern et du Murifeld, avec les limites suivantes: partant de la limite sud de l'immeuble Waisenhaus, la limite de la paroisse suit le chemin en bordure du Schosshaldenholz jusqu'à la Zollgasse; de là, elle suit la limite communale Berne/Ostermundigen jusqu'à la voie ferrée Berne-Thoune à l'Innerer Melchenbühl; de là, elle suit la limite communale Berne/Muri par la Worbstrasse, l'Egghölzli, l'Elfenau jusqu'à l'Aar, le cours de l'Aar, la lisière est de la forêt du Dählhölzli, le Dählenweg, la Thunplatz et la Jungfraustrasse jusqu'à la hauteur du n^o 36; par la

limite entre les n^{os} 23 et 25 de l'Alpenstrasse, elle atteint la Habsburgstrasse qu'elle suit avant d'emprunter la Seminarstrasse jusqu'à la Brunnadernstrasse; dans celle-ci, elle suit la limite arrière des numéros pairs (nord-est) jusqu'au n° 11 de l'Ensingerstrasse, la limite arrière (nord-ouest) des n^{os} 11 à 3 de l'Ensingerstrasse et du n° 36 de la Muristrasse, traverse la Muristrasse au sud-est du n° 21, l'Egelsee par son axe longitudinal, la cuvette du Wyssloch, passe au sud du groupe de maisons composé des n^{os} 92, 92a et 92b de la Schosshaldenstrasse jusqu'au Melchenbühlweg au niveau de l'entrée des «Waisenhäuser», suit le tronçon du Melchenbühlweg et la limite sud de l'immeuble Waisenhaus jusqu'à la lisière du Schosshaldenholz.

Paroisses	Communes municipales/communes mixtes
Bernisch und freiburgisch Ferenbalm	Ferenbalm (en outre les communes fribourgeoises d'Agriswil, de Ried [en partie], de Büchseln, de Gempenach et d'Ulmiz, ainsi que Wallenbuch de la commune de Gurmels)
Bernisch und freiburgisch Kerzers	Golaten
	Gurbrü
	Wileroltigen (en outre les communes fribourgeoises de Chiètres et de Frasses)
Belp, Belpberg, Toffen	Belp
	Toffen
Bernisch Messen	Etzelkofen
	Mülchi
	Ruppoldsried (arrondissement administratif du Seeland)
	Scheunen, arrondissement administratif de Berne – Mittelland (sans Oberscheunen) (font aussi partie de la paroisse de Bernisch-Messen les communes soleuroises de Messen, de Brunnental, de Balm bei Messen, d'Oberramsern et de Gächliwil)
Biglen	Arni
	Biglen
	Landiswil
Bolligen	Bolligen
Frauenkappelen	Frauenkappelen
Gerzensee	Gerzensee
Grafenried-Fraubrunnen	Fraubrunnen
	Grafenried
	Zauggenried
Grosshöchstetten	Bowil
	Grosshöchstetten
	Mirchel
	Oberthal
	Zäziwil

Guggisberg	Guggisberg
Jegenstorf-Urtenen	Iffwil
	Jegenstorf
	Mattstetten
	Münchringen
	De Scheunen, seulement le hameau d'Oberscheunen
	Urtenen-Schönbühl
	Zuzwil BE
Ittigen	Ittigen
Kehrsatz	Kehrsatz
Kirchdorf	Gelterfingen
	Jaberg
	Kienersrüti (arrondissement administratif de Thoune)
	Kirchdorf (BE)
	Mühledorf (BE)
	Noflen
	Uttigen (arrondissement administratif de Thoune)
Kirchlindach	Kirchlindach
Köniz	Köniz
Konolfingen	Häutligen
	Konolfingen
	Niederhünigen
Laupen	Kriechenwil
	Laupen
Limpach	Büren zum Hof
	Limpach
	Schalunen
Linden	Linden
Meikirch	Meikirch
Mühleberg	Mühleberg
Münchenbuchsee-Mooseedorf	Deisswil bei Münchenbuchsee
	Diemerswil
	Moosedorf
	Münchenbuchsee
	Wiggiswil
Münchenwiler-Clavaleyres, Bernisch Murten	Clavaleyres
	Münchenwiler
Münsingen	Allmendingen
	Münsingen
	Rubigen
	Tägertschi
	Trimstein
Muri-Gümligen	Muri bei Bern

Neuenegg	Neuenegg
Oberbalm	Oberbalm
Oberdiessbach	Bleiken bei Oberdiessbach
	Brenzikofen
	Freimettigen
	Herbligen
	Oberdiessbach
Ostermundigen	Ostermundigen
Riggisberg	Riggisberg
Rüeggisberg	Rüeggisberg
Rüschegg	Rüschegg
Schlosswil	Oberhüngigen
	Schlosswil
Schwarzenburg	Schwarzenburg
Stettlen	Stettlen
Thurnen	Burgistein (arrondissement administratif de Thoune)
	Kaufdorf
	Kirchenthurnen
	Lohnstorf
	Mühlethurnen
	Rümligen
Vechigen	Vechigen
Walkringen	Walkringen
Wichtrach	Kiesen
	Oppligen
	Wichtrach
Wohlen bei Bern	Wohlen bei Bern
Worb	Worb
Zimmerwald	Niedermuhlern
	Wald (BE)
Zollikofen	Zollikofen
5. Région administrative de l'Oberland	
5.1 Arrondissement administratif de Thoune	
Amsoldingen	Amsoldingen
	Höfen
	Längenbühl
	Zwieselberg
Blumenstein	Blumenstein
	Pohlern
Buchen	Homberg
	Horrenbach-Buchen (sans Inner-Horrenbach, à l'est du Hutgraben, qui fait partie de la paroisse de Schwarzenegg); la paroisse de Buchen comprend en outre le

	hameau de Reust de la commune de Sigriswil.
	Teuffenthal (BE)
Buchholterberg	Buchholterberg
	Wachseldorn
Gurzelen-Seftigen	Gurzelen
	Seftigen
Heimberg	Heimberg
Hilterfingen	Heiligenschwendi
	Hilterfingen
	Oberhofen am Thunersee
Reutigen	Niederstocken
	Oberstocken
	Reutigen
Schwarzenegg	Eriz
	Oberlangenegg
	Unterlandenegg
	Inner-Horrenbach, à l'est du Hutgraben (qui fait partie de la commune de Horrenbach-Buchen)
Sigriswil	Sigriswil (sans le hameau de Reust qui est rattaché à la paroisse de Buchen)
Steffisburg	Fahrni
	Steffisburg
Thierachern	Thierachern
	Uebeschi
	Uetendorf

Ville de Thoune et commune de Schwendibach: paroisse générale de Thoune, englobant les paroisses suivantes:

a Kirchgemeinde Thun-Stadt

Cette paroisse comprend le centre de la ville avec les quartiers extérieurs de Seefeld, de Hohmad, de Schönau, du quartier ouest, de Hübeli, de Lauenen, de Blümlimatt, de Hofstetten et de Ried attenants aux paroisses de Strättligen, de Lerchenfeld et de Goldiwil-Schwendibach, ainsi qu'aux communes de Steffisburg et de Hilterfingen.

b Kirchgemeinde Thun-Strättligen

Cette paroisse comprend le territoire de l'ancienne commune de Strättligen au sud de la ligne Kanderkiesareal-Schadaustrasse-Thalackerstrasse-Burgerweg-Tiefgraben-Leubank-Burgerallmend et Thuner Allmend, en outre les quartiers de Scherzligen, de Dürrenast, de Thalacker, de Neufeld, d'Allmendingen, de Buchholz, de Schoren et de Gwatt, attenants au lac de Thoune, aux paroisses de Thun-Stadt et de Lerchenfeld, ainsi qu'aux communes de Spiez, de Zwieselberg, d'Amsoldingen et de Thierachern.

c Kirchgemeinde Lerchenfeld

Cette paroisse comprend le quartier de Lerchenfeld, séparé par la Kleine Allmend et la Thuner Allmend, attenants à l'Aar, aux paroisses de Thun-Stadt et de Strättligen, ainsi qu'aux communes de Thierachern et d'Uetendorf.

d Kirchgemeinde Goldiwil-Schwendibach

Cette paroisse comprend Goldiwil ob dem Wald (Grüsisbergwald) et le territoire de la commune de Schwendibach, attenant à la paroisse de Thun-Stadt, ainsi qu'aux communes de Steffisburg, de Homberg et de Heiligenschwendi.

e Paroisse française de Thoune

Cette paroisse englobe les arrondissements administratifs de Frutigen et du Bas-Simmental, d'Interlaken – Oberhasli, du Haut-Simmental et de Gessenay, de Thoune ainsi que les paroisses de l'arrondissement administratif de l'Emmental d'Affoltern i.E., d'Eggiwil, de Langnau i.E., de Lauperswil, de Lützelflüh, de Röthenbach im Emmental, de Rüderswil, de Rüegsau, de Schangnau, de Signau, de Sumiswald, de Trachselwald, de Trub, de Trubschachen et de Wasen i.E.

Paroisses	Communes municipales/communes mixtes
Wattenwil-Forst	Forst
	Wattenwil
5.2 Arrondissement administratif du Haut-Simmental et de Gessenay	
Boltigen	Boltigen
Gsteig b. Gstaad	Gsteig
Lauenen	Lauenen
Lenk	Lenk
Saanen	Saanen
St. Stephan	St. Stephan
Zweisimmen	Zweisimmen
5.3 Arrondissement de Frutigen et du Bas-Simmental	
Adelboden	Adelboden
Aeschi-Krattigen	Aeschi bei Spiez
	Krattigen
Därstetten	Därstetten
Diemtigen	Diemtigen
Erlenbach i.S.	Erlenbach im Simmental
Frutigen	Frutigen Schwandi et Wengi (de la commune de Reichenbach im Kandertal)
Kandergrund-Kandersteg	Kandergrund
	Kandersteg
Oberwil im Simmental	Oberwil im Simmental
Reichenbach im Kandertal	Reichenbach im Kandertal (sans Schwandi et Wengi, qui sont rattachés ecclésiastiquement à la paroisse de Frutigen)
Spiez	Spiez
Wimmis	Wimmis
5.4 Arrondissement administratif d'Interlaken – Oberhasli	
Beatenberg	Beatenberg
Brienz	Brienz (BE)

	Brienzwiler
	Hofstetten bei Brienz
	Oberried am Briensee
	Schwanden bei Brienz
Gadmen	Gadmen
Grindelwald	Grindelwald
Gsteig-Interlaken	Bönigen
	Gsteigwiler
	Gündlischwand
	Interlaken
	Iseltwald
	Lütschental
	Matten bei Interlaken
	Saxeten
	Wilderswil
Guttannen	Guttannen
Habkern	Habkern
Innertkirchen	Innertkirchen
Lauterbrunnen	Lauterbrunnen
Leissigen-Därligen	Därligen
	Leissigen
Meiringen	Hasliberg
	Meiringen
	Schattenhalb
Ringgenberg	Niederried bei Interlaken
	Ringgenberg (BE)
Unterseen	Unterseen